

## LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) « NOUVEAUX PUBLICS » : UN DROIT A FAIRE VALOIR !

Le décret du 19 avril dernier (n° 2022-570) permet à partir du 1<sup>er</sup> janvier un accès plus juste à la PCH volet «Aide Humaine», notamment pour les personnes handicapées psychiques. Nous avons résumé les grandes lignes dans les tableaux ci-dessous, où figurent les nouvelles possibilités en **rouge**. Cela ouvre le champ des possibles ! Nous attirons votre attention sur le fait que le certificat médical devra tenir compte de ces changements. Nous vous recommandons de déposer des dossiers si votre proche est éligible ; n'hésitez pas à faire appel aux bénévoles de l'Unafam 29 qui vous guideront pour remplir au mieux le dossier de demande de PCH à la MDPH. Une ombre au tableau : le financement de cette mesure, qui incombe aux Départements.

*Lien vers le site gouvernemental : présentation générale*

[PCH pour troubles psychiques, mentaux, cognitifs et TND | Mon Parcours Handicap](#)

*Lien pour consulter l'annexe 2-5 du code de l'action sociale et des familles :*

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045604981](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045604981)

DOMAINE	ACTIVITES PRISES EN COMPTE POUR L'ELIGIBILITE GENERALE A LA PCH	ACTES ESSENTIELS PRIS EN COMPTE POUR L'ACCES AUX AIDES HUMAINES
TACHES ET EXIGENCES GENERALES, RELATION AVEC AUTRUI	1 S'orienter dans l'espace 2 S'orienter dans le temps 3 Gérer sa sécurité 4 <b>Maîtriser son comportement (1)</b> 5 <b>Entreprendre des tâches multiples (2)</b>	<b>Maîtrise du comportement</b> <b>Réalisation de tâches multiples</b>
MOBILITE MANIPULATION	6 Se mettre debout 7 Faire ses transferts 8 Marcher 9 <b>Se déplacer dans le logement, à l'extérieur (a) et (3)</b> 10 Avoir la préhension de la main dominante 11 Avoir la préhension de la main non dominante 12 Avoir des activités de motricité fine	<b>Déplacements dans le logement ou exigés par les démarches liées au handicap de la personne et nécessitant la présence personnelle de celle-ci</b>
ENTRETIEN PERSONNEL	13 Se laver 14 Assurer l'élimination et utiliser les toilettes 15 S'habiller, se déshabiller et s'habiller selon les circonstances 16 Prendre ses repas	Toilette : se laver et prendre soin de son corps <b>FMN</b> Elimination : assurer l'élimination et aller aux toilettes S'habiller, se déshabiller et s'habiller selon les circonstances Alimentation : manger et boire et besoin d'accompagnement / acte
COMMUNICATION	17 Parler 18 Entendre (percevoir des sons et comprendre) 19 Voir (distinguer et identifier) 20 Utiliser des appareils et techniques de communication	

### Pour être éligible à la PCH Aide Humaine, il faut d'abord présenter :

- une difficulté **absolue** pour la réalisation d'au moins **une** activité
- ou une difficulté **grave** pour la réalisation d'au moins **deux** activités parmi les **20** activités listées dans le tableau ci-contre.  
(a) *incapacité à utiliser un moyen de transport = difficulté grave.*
- ensuite, présenter une difficulté absolue ou 2 difficultés graves dans les 7 actes essentiels, ou si le temps nécessaire à ces 7 activités, au besoin de surveillance ou de **soutien à l'autonomie** atteint 45 mn par jour.

### Les domaines d'aide humaine :

Les actes essentiels de l'existence ; la surveillance régulière ; les frais supplémentaires liés à l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une fonction élective, **l'exercice de la parentalité, le soutien à l'autonomie (3)**

### Les activités incluent :

- (1) Gérer son stress, y-compris pour faire face à des situations impliquant de la nouveauté ou de l'imprévu ; gérer les habiletés sociales ; maîtriser ses émotions et ses pulsions, son agressivité verbale ou physique dans ses relations avec autrui, selon les circonstances et dans le respect des convenances ; entretenir et maîtriser les relations avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances : comme maîtriser ses émotions et ses pulsions, maîtriser son agressivité verbale et physique ; agir de manière indépendante dans les relations sociales, et agir selon les règles et les conventions sociales.
- (2) Effectuer des tâches multiples ; les mener à terme ; entreprendre de manière indépendante ou en groupe ; les réaliser dans des délais contraints ou dans l'urgence, incluant anticiper, planifier, exécuter et vérifier des tâches, acquérir un savoir faire, gérer son temps, résoudre des problèmes.
- (3) Se déplacer d'un endroit à un autre, **utiliser un moyen de transport** (= difficulté grave).